Rhône-Alpes, Loire
Précieux
la Croix des Rapeaux

Ferme, dite domaine de Paradis

Références du dossier

Numéro de dossier : IA42001563
Date de l'enquête initiale : 2007
Date(s) de rédaction : 2011
Cadre de l'étude : inventaire topographique
Degré d'étude : repéré

Désignation

Dénomination : ferme
Appellation : domaine de Paradis
Parties constituantes non étudiées : puits

Compléments de localisation

Milieu d'implantation : isolé
Références cadastrales : 1809, A, 174 ; 2003, ZC, 73

Historique

La partie sud des bâtiments correspond sans doute en partie à la parcelle bâtie dessinée sur le plan cadastral de 1809, où on lit l'annotation : "S.-O. De la maison de Paradis", autre nom donné à ce domaine (Etat de section de 1827 : lieu-dit Croix des Rameaux, maison A 174 et jardin A 175, à Claude Gaulne, avoué). En 1849, le domaine passe à la famille de Laprade (Richard de Laprade est conseiller municipal à Précieux dès 1843), qui fait agrandir les bâtiments en 1874 (**Découverte...**, n°5). Le grand logis (à l'est) et le portail sont peut-être partie de cette campagne de travaux, de même que les bâtiments d'exploitation qui bordent la cour au nord. Le domaine est vendu à un exploitant agricole (vaches à viande) en 1922. De nouveaux bâtiments d'exploitation ont été construits à l'ouest de la ferme.

Période(s) principale(s) : 19e siècle
Période(s) secondaire(s) : 20e siècle
Dates : 1874 (daté par source)
Personne(s) liée(s) à l'histoire de l'oeuvre : Laprade Victor de (habitant célèbre)

Description

Ferme à cour fermée à bâtiments disjoints. Dans un premier état il s'agissait peut-être d'une ferme à logis et grange-étable accolés (dans la partie sud de la cour). Cet édifice a eu sans doute une double fonction de résidence (pour le propriétaire, bourgeois de Montbrison) et d'exploitation (pour le fermier). Le logis qui occupe la partie est des bâtiments du côté sud de la cour était sans doute à destination des propriétaires. On accède au jardin situé devant par un portail à piédroits en granite, surmontés de moulurations et accostés de murets, avec des vantaux en métal (partie plein en bas, grille à barreaux de fer forgé, décor de volutes en fer forgé). Ce logis est construit en moellon de granite, avec des encadrements en pierre de taille et une corniche en brique; il compte un étage carré et un comble à surcroît. À l'est est accolée une remise en pisé de mâchefer. À l'ouest se trouve un second logis, en pisé enduit, à un étage (grenier ? Porte en façade), corniche en génoise, prolongé par une grange. Au nord de ce corps de bâtiment se déploie la cour de la ferme, ouverte par un portail au nord, bordée à l'est et au nord-est par deux étables, à l'ouest par une porcherie. La cour contient un puits "en obus". Les bâtiments d'exploitation sont en pisé enduit, avec des toits à longs pans en tuile creuse.

Eléments descriptifs

Matériau(x) du gros-oeuvre, mise en oeuvre et revêtement : pisé ; enduit
Matériau(x) de couverture : tuile creuse
Étage(s) ou vaisseau(x) : 1 étage carré, comble à surcroît
Type(s) de couverture : toit à longs pans

Typologies et état de conservation

Typologies : Type A1: ferme à juxtaposition ; Type C1: logis et grange-étable dans des bâtiments distincts, sur cour

Statut, intérêt et protection

Statut de la propriété : propriété privée

Références documentaires

Documents d'archive

- **AD Loire. Série 2E : 795. Prétieux. Délibérations du conseil municipal du 21 juillet 1839 au 12**
  AD Loire. Série 2E : 795. Prétieux. Délibérations du conseil municipal du 21 juillet 1839 au 12 août 1860.
  Liste des conseillers municipaux en 1843(papiers libres inséré dans le registre) : Antoine Durand, architecte. Richard de la Prade, demeurant à Montbrison.

- **AD Loire. Série 2E : 795. Prétieux. Délibérations du conseil municipal du 21 juillet 1839 au 12**
  AD Loire. Série 2E : 795. Prétieux. Délibérations du conseil municipal du 21 juillet 1839 au 12 août 1860.
  Délibération du 13 novembre 1859. Demandes concernant des croix de chemin. M. Victor de la Prade, propriétaire du domaine nommé *Paradix*, expose que près de sa ferme il existait un petit terrain communal avec deux vieux ormeaux qui abritaient une croix ; il propose de faire relever cette croix sous condition qu'il sera autorisé à conserver les ormeaux (accordé). Le maire prépare un projet pour l'érection d'une croix à Azieux, sur demande des habitants du hameau. Même chose au bourg, montée de la côte longue.

Bibliographie

- **GACON, Marie-Claude. BRUNET, Marie-Laure. Et alii. Découverte et patrimoine de Précieux. [Les**
  GACON, Marie-Claude. BRUNET, Marie-Laure. Et alii. *Découverte et patrimoine de Précieux. [Les fermes de la commune]*. Bulletin de l'association Découverte et patrimoine de Précieux, n°5, 2006
  p. 69, 70

Illustrations

Vue d'ensemble depuis le sud-est.
Phot. Caroline Guibaud
IVR82_20114200551NUCA

Vue d'ensemble du grand logis.
Phot. Caroline Guibaud
IVR82_20114200552NUCA

Vue d'ensemble depuis le nord.
Phot. Caroline Guibaud
IVR82_20114200553NUCA

Dossiers liés

Dossiers de synthèse :
Présentation de la commune de Précieux (IA42001350) Précieux
Les fermes du canton de Montbrison (IA42001297) Rhône-Alpes, Loire, Loire
Oeuvre(s) contenue(s) :

Auteur(s) du dossier : Caroline Guibaud, Thierry Monnet
Copyright(s) : © Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Conseil général de la Loire

Vue d'ensemble depuis le sud-est.

IVR82_20114200551NUCA
Auteur de l'illustration : Caroline Guibaud
Date de prise de vue : 2007
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Vue d'ensemble du grand logis.

IVR82_20114200552NUCA
Auteur de l'illustration : Caroline Guibaud
Date de prise de vue : 2007
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Vue d'ensemble depuis le nord.

IVR82_20114200553NUCA
Auteur de l'illustration : Caroline Guibaud
Date de prise de vue : 2007
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation